



«LA MAIN DANS LA MAIN» : Bureau de dépôt : 5000 NAMUR - Prix : 1 euro - Mensuel n° 199 - Mars 2002 - Ed. resp. :Andrée Defaux - 64, rue Pépin - 5000 Namur.

FAIRE ENTENDRE NOTRE VOIX...

Mais serons-nous entendus ?

Depuis plusieurs mois, avec toutes les alliances possibles, nous voulons faire entendre notre voix quant à la proposition de loi qui change le minimex en revenu d'insertion.

Bien sûr, aucun des parlementaires, femme ou homme, qui va décider ce changement, n'a jamais vécu, dans la durée, la vie d'un minimexé. Sur quoi vont-ils choisir ce qui peut être un réel levier pour sortir de la misère ? Nous nous sommes mobilisés, mais serons-nous entendus ?

En glanant des informations sur l'évolution du projet de loi, nous apprenons que le passage à la Chambre évitera le Sénat pour ne faire qu'un arrêt symbolique au Parlement.

Une fois de plus, quand il s'agit de résister à la misère, on neutralise l'appareil démocratique au nom de "pouvoirs spéciaux" absolument injustifiés et impertinents.

L'équipe journal

EDITORIAL



N° 199 SOMMAIRE



L • S • T
**LUTTES
SOLIDARITES
TRAVAIL**

Rue Pépin, 64 • 5000 Namur
Tél. : 081 / 22 15 12
Cpte : 001-1237833-92

Bureau de dépôt :
5000 NAMUR 1

Prix : 1 Euro
Mensuel n° 199
Mars 2002

Ed. resp. : Andrée Defaux
64, rue Pépin 5000 Namur.

- Namur	2
• Une rencontre partagée	
- Ciney-Marche	3
• Ne vous dérangez pas, je m'en vais	
- Andenne	4
• Ne baissez jamais les bras !	
- Namur	5
• Histoire de surendettement	
- Les Caves	6
• De l'assistance à l'action sociale	
- La page des enfants	7
• Le petit trou dans le ciel	
- Ça se passe et petites nouvelles	8

DE NAMUR

ICI ET LA-BAS

*C'est avec beaucoup d'intérêt que nous avons discuté
avec Charlotte qui vient de la Guinée...*

Nous avons eu l'occasion, dernièrement de faire une rencontre vraiment intéressante. Nous avons rencontré une Camerounaise, Charlotte, qui vit en Guinée. Elle est en Belgique pour quelques semaines.

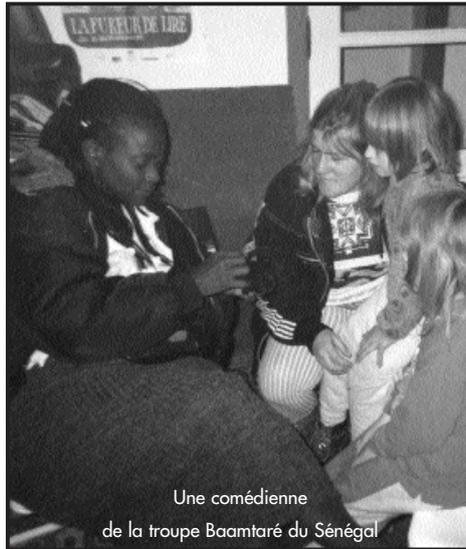
Charlotte a la chance de travailler dans un hôtel au bord de la mer. Ce qui lui permet de gagner sa vie et par la même occasion de rencontrer beaucoup de monde (des touristes venant des pays occidentaux).

Curieux de ce qui se passe ailleurs, nous nous sommes mis à parler de la Belgique, de la Guinée, des coups durs de la vie. D'abord, en ce qui concerne la sécurité sociale, ce n'est pas le même système qu'ici. Elle est inexistante en Guinée. Il faut d'abord souligner que la majorité de la population est illettrée et vit de petits travaux occasionnels. Dans le journal (la main dans la main de juin 2001, Cécile Vanesse qui a fait un séjour au Burkina Faso nous en parlait déjà). En Guinée, il y a ce qu'on appelle les caisses sociales. Seul celui qui travaille et cotise aura droit à une pension plus tard. Sinon, rien n'est mis en place pour aider les personnes sans emplois et sans revenus.

SECURITE SOCIALE

En Belgique, nous avons la chance d'avoir ce système de sécurité sociale, nos parents et grand-parents se sont battus pour que l'état mette en place cette solidarité. C'est un système qui permet de réduire les inégalités. C'est malheureusement vers le détricotage de cette sécurité sociale que nous allons. Et quand on entend ce qui se passe dans les pays qui n'ont pas cette sécurité sociale, ça nous fait peur pour l'avenir.

Charlotte pense qu'une première chose à faire pour réduire la grande



Une comédienne
de la troupe Baamtaré du Sénégal

pauvreté est de sensibiliser et former les gens à la lecture et l'écriture. Le taux d'analphabétisme est très élevé. Chez nous aussi, il reste trop d'adultes et de jeunes qui ne savent ni lire et ni écrire. Sans cela, comment comprendre les papiers, répondre à des rendez-vous...?

SOLIDARITE FAMILIALE

Par contre, la population de Guinée peut encore compter sur la solidarité des autres. Cette solidarité au jour le jour est de plus en plus absente en Belgique. Absente, non pas parce que les gens ne veulent pas être solidaires entre eux mais les systèmes mis en place, les contrôles, les conditions nombreuses... la permettent de moins en moins. (un exemple : Mon propre frère chômeur peut refuser de m'héberger et de me domicilier chez lui pour ne pas voir baisser ses allocations de chômage).

En Afrique, cette solidarité est très forte; quand on a faim, on peut frapper à n'importe quelle porte et on pourra manger. Il y a aussi toute la famille élargie qui est présente en cas de besoin.

Charlotte explique que si elle a un problème de logement, de nourriture, elle peut aller chez un oncle même éloigné et qu'elle sera accueillie comme sa propre fille.

Nous avons ensuite évoqué la malheureuse aventure du jeune voleur de 14 ans qui s'est fait attrapé et liquidé au Rwanda par des militaires. Ce que nous avons entendu ici en Belgique par les médias. Charlotte nous explique que c'est le cas dans presque tous les pays africains en guerres; étant donné que les présidents sont des militaires, toutes les sanctions ont tendance à être exagérées. Il y a aussi dans ces pays, ce qu'on peut appeler la justice par le peuple. Dans plusieurs cas, la population attrape les individus et les frappe à mort. Même pour un bout de pain, pour un fruit, la personne risque la mort par le peuple. La guerre entraîne la haine.

LES MEDIAS

Enfin, nous avons parlé du fait que les médias influencent beaucoup les Africains quant à leurs perceptions de l'Europe. Les médias et les politiques font croire qu'en Europe, tout le monde est riche, qu'il y a du travail, qu'il n'y a pas de personnes sans logement, que tout va tellement bien, qu'il faut, à tout prix, aller y vivre. Les médias montrent le «beau» côté des pays européens. L'Europe veut aussi donner cette image d'elle, mais nous qui vivons la misère au quotidien, nous savons que c'est un éternel combat pour vivre dignement.

En fait, nous ne connaissons que peu de choses de ce qui se passe dans les autres pays. Et c'est avec beaucoup d'intérêt que nous avons discuté avec Charlotte. Nous sommes tentés d'aller une fois en Guinée et Charlotte est prête à nous accueillir là-bas.

DEFAUX Andrée

CINEY-MARCHE

NE VOUS DERANGEZ PAS, JE M'EN VAIS !

Des communes plus sociales pour des logements plus sociaux.

DES LOGEMENTS SOCIAUX, OUI MAIS ...

Nous avons récemment appris que l'on construisait des logements sociaux dans la région de Brugellette (Ath). Ca c'est une bonne nouvelle ! Oui mais ...

Depuis presque vingt ans, un camping habité toute l'année, se situe en zone inondable à plusieurs centaines de mètres du futur lotissement. Mais les logements sociaux sont prévus pour des militaires américains revenant d'Allemagne ! Pourquoi la commune, en partie subsidiée par la Région Wallonne pour les travaux n'a-t-elle pas pensé à les effectuer en faveur des habitants permanents du camping (même si certains parmi eux ont choisi ce type de logement)? Sans doute parce que les militaires vont apporter plus de profit à la commune. Une pétition circule parmi les habitants contre ce projet. Oui mais... Le comble est que cette pétition est motivée par les nuisances que risquent d'apporter ces militaires (attentats, paysage gâché à cause du lotissement, ...)!

Nous connaissons un exemple similaire près de chez nous, à Marchen-Fammene. A la fin des années 80', les militaires belges revenant d'Allemagne s'installent dans une caserne et des logements sociaux. Aujourd'hui cette ville manque justement cruellement de ce type d'habitat. Les logements proposés par une commune ne correspondent pas toujours aux besoins de ses habitants. Dans ce cas, les Marchois ont profité de la construction d'un centre culturel et de l'expansion des commerces.

A nouveau dans notre région, on constate que les campings se vident petit à petit par les pressions exercées sur les résidents permanents ou plus simplement par expulsion ou vente des parcelles dans les domaines.

Il y a quelques semaines Mr Daerdene (ministre wallon du logement) annonçait fièrement que les tours de Droixhe (Liège) allaient être abattues, notamment car ce type de logement serait responsable de l'insécurité du quartier. Oui mais ... Où vont être relogées les dizaines de familles qui habitent ces tours? Il paraît difficile de trouver des logements pour des centaines de personnes à Liège en quelques mois.

LE POUVOIR DES COMMUNES

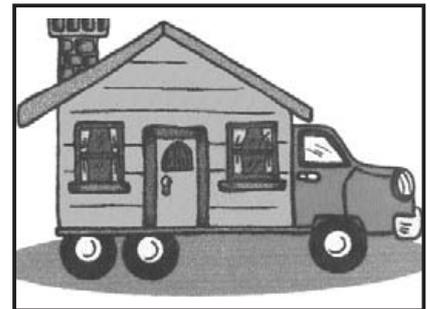
Pourtant, il existe des législations mondiale, européenne, belge et wallonne instituant le droit au logement pour tous. Apparemment l'application de la Loi n'est pas toujours évidente.

Le Code Wallon du logement est une référence en matière de logement. Ce code indique dans ses articles 187 et 188 que la commune doit diversifier les types de logements (logements sociaux, d'insertion, de transit, ...) et lutter contre l'inoccupation et l'insalubrité des habitations. La commune doit aussi mettre sur pied un « programme triennal d'actions en matière de logement ». Ce programme a pour but de fixer les actions que la commune effectuera pour le logement sur trois ans.

Seulement, la commune n'a aucune obligation de fournir des résultats, ni pour le programme triennal, ni pour la diversification des types de logements et la lutte contre les logements inoccupés ou insalubres. Il faudrait que les objectifs que les communes se fixent soient contrôlés. Ensuite, ne peut-on pas imaginer qu'un certain quota de logements sociaux soit obligatoire dans les actions que la commune entreprend dans son " programme triennal " ?

La Région Wallonne souhaite également que les communes s'investissent plus dans le logement. " Les problèmes

doivent trouver une solution où ils sont le mieux connus et maîtrisés. En matière de logement, l'échelle locale est souvent la plus appropriée. " Encore faut-il que la commune ait les moyens ou veuille bien les y consacrer. Car bien souvent la politique de construction d'un zoning industriel rapporte plus que celle des logements sociaux.



ETRE CHEZ SOI

En fin de compte, ce que l'on recherche dans un logement, c'est bien souvent la tranquillité, ne pas être chassé de chez soi. La meilleure solution est celle d'être propriétaire. Mais pour cela il faut de l'argent ou faire un emprunt. Tout le monde n'a pas d'argent et tout le monde ne peut pas emprunter. Mais on pourrait imaginer un système de location-achat: le locataire paie un loyer et après un certain temps, il aurait la possibilité de racheter le reste du prix de la maison (comme cela se fait pour une voiture). Parfois, même louer une maison est un parcours du combattant: famille trop nombreuse, caution que l'on ne sait pas avancer, ...

En attendant on peut toujours reprendre son sac sur le dos et aller voir plus loin...

HARTE Albert et
LEVAQUE Benjamin

D'ANDENNE

NE BAISSÉZ JAMAIS LES BRAS !

*Entre assurance, mutuelle et syndicat,
je me sens comme une balle de ping-pong qu'ils se renvoient...*

ACCIDENT DE TRAVAIL

J'ai travaillé en tant que concierge en 1992 pendant deux ans. Malheureusement, en sortant des poubelles, je me suis fait mal au dos. Je suis allée chez le médecin qui m'a dit que j'avais un lumbago. Je me suis alors retrouvée en maladie quelque temps ; après quoi j'ai repris le travail. Mais quelques mois plus tard, cela s'est aggravé et là, le médecin m'a dit d'arrêter. La société pour laquelle je travaillais m'a donc donné mon préavis.

Je suis restée un an sur la mutuelle. Celle-ci voulait me considérer comme invalide mais j'estimais que je ne l'étais pas assez, j'ai demandé qu'ils me remettent au chômage. Je suis restée 6 mois sans travail. Mon dos, ça allait plus ou moins bien avec des médicaments. Je me suis renseignée pour travailler à l'étranger parce qu'ici je ne trouvais pas de travail. Et alors je suis partie.

ALLERS-RETOURS

Et puis, 11 mois après, je n'ai plus su bouger. Je me suis fait soigner à l'étranger et j'ai téléphoné à l'assurance de mon premier employeur ici en Belgique en lui demandant si je pouvais me faire soigner là-bas. Le médecin de l'assurance m'a répondu que non, que cela coûtait trop cher et qu'il fallait que je revienne en Belgique.

Je suis donc rentrée le 6 juin 1997 à Erasme où on a fait les examens. J'y suis restée 18 jours et ils ont estimé que malgré les 2 hernies discales qu'il y avait, il ne fallait pas opérer. Comme je ne savais plus bouger, mon médecin m'a dit de me rendre dans une autre clinique voir un autre grand spécialiste. Ce que j'ai fait.

Je suis rentrée à l'hôpital le 7 juillet 1997. J'avais déjà ma jambe gauche

paralysée. Là, on m'a opérée. Je suis restée 28 jours à l'hôpital et puis, je suis retournée chez ma belle-sœur. Cinq jours après, je faisais un lumbago.

Pendant les 7 mois que je suis restée en Belgique, je vivais chez ma belle-sœur entre mes séjours à l'hôpital car je n'avais pas de revenus. Par la suite, j'ai continué la navette entre la Belgique et l'étranger pendant un an pour aller à l'hôpital me soigner.

QUI VA PAYER ?

J'en ai tellement eu marre qu'au mois de septembre 1998, j'ai décidé de me réinstaller en Belgique. Je touchais un salaire de 90 % de l'assurance (qui me payait les frais de soins de santé, l'avion...).

Subitement, l'assurance a décidé de supprimer mes indemnités alors que j'avais encore un certificat pour octobre et novembre 1998. Ils ont voulu m'inscrire au chômage qui a refusé vu le certificat. La mutuelle refusant de me prendre en charge m'a fait un papier et m'a envoyée au CPAS. Je suis donc allée au CPAS les 2 mois et puis, je me suis réinscrite au chômage.

Là, j'ai essayé deux fois de suivre une formation dans des métiers moins physiques mais je n'ai jamais su aller jusqu'au bout. Ça n'a duré que 2 mois et j'ai dû arrêter parce que j'étais de nouveau coincée. Je suis restée 4 mois au lit. J'ai alors réattaqué l'assurance qui va me verser maintenant des indemnités de 15 % d'invalidité.

Le contre-expert m'a fait repasser tous les examens et on a vu qu'en effet cela s'aggravait. Mon médecin traitant le disait chaque fois mais l'assurance ne voulait rien entendre. Je dois de nouveau me rendre au tribunal pour obtenir davantage. Il faut aller étape par

étape. Pour arriver à ce que l'assurance me prenne totalement en charge.

Dès le départ, j'avais voulu entreprendre des démarches avec le syndicat mais il trouvait que le dossier était trop compliqué. Lorsque je me suis rendue seule au tribunal, j'ai fait la rencontre fortuite d'une personne du syndicat à qui j'ai expliqué ma situation. Celle-ci m'a proposé de reprendre mon dossier et de le confier à un médecin contre-expert travaillant pour le syndicat qu'elle connaissait. De là, médecin contre-expert et avocat du syndicat ont collaboré. Cela suit son cours maintenant mais si je n'avais pas rencontré cette personne, je ne sais pas où j'en serais...

UN QUOTIDIEN DIFFICILE

Ce n'est pas du tout facile de vivre avec ça. Ça m'empêche de travailler comme quelqu'un de normal. Je ne peux pas rester trop longtemps assise, trop longtemps debout, pas trop longtemps marcher. J'ai fait de la kiné pendant un an mais ça n'a rien donné du tout, de la natation... Tant que j'étais couverte par l'assurance, c'est l'assurance qui payait. Maintenant, elle me rembourse toujours (le médecin, les médicaments...), j'envoie la souche et elle me rembourse.

Que ce soient les courses, le ménage... je ne sais pas faire ce que je veux. Il y a un tas de choses que je ne peux pas faire (lever mes bras, porter un seau, marcher vite...). Il n'y a plus d'opération possible.

Je dois vivre comme ça. Ça va en s'aggravant et pas en s'améliorant. Je dois combiner, apprendre à vivre avec cela. J'essaie de me distraire.

Une militante.

HISTOIRE DE SURENDETTEMENT

*Cela a commencé par de petites choses, puis c'est l'engrenage.
Il faut s'accrocher.*



LE DEPART

Tout a commencé par des petits crédits. Un jour notre télévision a brûlé et nous n'avions pas les possibilités financières pour l'achat d'un autre appareil.

Le vendeur m'a proposé une carte Visa. Petit à petit j'ai débité le compte jusqu'à ne plus savoir rembourser la somme.

J'avais aussi un découvert dans une autre banque, plus de petits financements.

Je me suis donc senti contraint de me rendre à la banque pour trouver une solution à mes problèmes. Ils m'ont tout de suite proposé un crédit à la consommation avec un taux de 19% afin de regrouper l'ensemble des crédits.

On se laisse entrainer, parce qu'on ne connaît pas d'autres solutions.

Je dois vous dire que, dans mon ménage, il n'y a qu'une seule rentrée financière. Mon épouse est malade depuis plus ou moins dix années, elle a déjà été opérée 15 fois.

ENDETTEMENT

Nous nous sommes retrouvés surendettés. C'est vrai qu'il y a toutes ces petites choses qui nous enlissent, toute cette tentation... Je le reconnais.

Mais il y a eu aussi les frais d'hôpital, les trajets en train pour rendre visite à ma femme, les frais pour les soins de santé.

Peut-être aurais-je dû en parler à ma mutuelle dès le départ ?

Mais je ne connaissais rien. On m'a proposé la carte de crédit et j'ai accepté je voulais sortir de tous mes problèmes.

PAS SEUL

Au mois de juin de l'année 2001, j'ai été victime d'un accident lors de la marche Européenne de l'Amitié et du Souvenir, (fracture du bras gauche), ce qui m'a imposé une incapacité de travail de trois mois entraînant une perte de revenus de 50 000 francs belges/1250 Euros.

Je me suis donc retrouvé dans l'incapacité de payer mes créanciers. J'ai été menacé de saisie sur mon traitement.

J'ai été contraint de m'adresser au service de médiation de dettes du CPAS, qui depuis m'aide à m'y retrouver dans la gestion de mes revenus. Le CPAS trouve une solution à l'amiable avec mes créanciers.

J'ai donc pu empêcher la saisie sur mon salaire, mais je me trouve sur la corde raide.

Pour le moment, des erreurs sur mon traitement se sont produites et j'ai peine à les faire rectifier.

Mon moral est au plus bas. Je pense à certains moments de mettre fin à mes jours. C'est ma foi en Jésus-Christ qui me soutient ainsi que la prière.

LUTTER CONTRE ...

Souvent je me vois en SDF et cela me donne des angoisses qui m'empêchent de dormir.

J'ai donc pris la décision de lutter contre la société de crédits, mais je me sens impuissant car je suis seul.

Je m'adresse à LST pour lutter en solidarité contre les pratiques de notre société de consommation. Elle cherche à apprivoiser les personnes déjà fragilisées et à s'enrichir sur la masse des ouvriers!

ENVIE DE S'EN SORTIR

Il me faut et il nous faut lutter contre la pauvreté sous toutes ses formes, car plus une personne est pauvre et plus le pouvoir a de prise sur elle.

En toute amitié

H Daniel.

LES CAVES

INTEGRATION ?

**« D'un rempart contre l'exclusion à un tremplin pour l'insertion...
De l'assistance sociale à l'action sociale... » ou quand des beaux mots
risquent de cacher de bons maux**

DES BEAUX MOTS

« D'un rempart contre l'exclusion à un tremplin pour l'insertion... De l'assistance sociale à l'action sociale... ou quand des beaux mots risquent de cacher de bons maux ! Depuis l'été passé, une nouvelle loi proposée par le Ministre Vande Lanotte est en gestation... Elle veut remplacer la loi sur le minimex. A ce jour, on est au stade d'un projet de loi qui est à l'examen au Parlement. Cette loi est motivée par les ministres avec des beaux mots : « passer d'un rempart contre l'exclusion à un tremplin pour l'emploi... de l'assistance sociale à l'action sociale » .

Il y aura aussi un arrêté royal qui fixera des détails d'exécution de cette loi mais il est encore tenu au secret par le cabinet du ministre...

NOUS NOUS MOBILISONS

Depuis l'été passé donc, nous travaillons et nous mobilisons dans différents lieux pour nous informer, analyser, interpellier à propos de cette future loi. C'est dur de se faire entendre !

Dans les lignes qui suivent, nous mettons en évidence des points de ce projet de loi... en rapport avec des réflexions qui partent de notre vécu de lutte contre la misère, abordées lors des Caves à Namur depuis quelques mois.

INTEGRATION SOCIALE

1°) On remplace un droit à un minimum de revenus d'existence (minimex) par un droit à l'intégration sociale. Autrement dit : les personnes doivent s'engager dans des projets d'intégra-

tion sociale, ils doivent participer à la société par un emploi, une formation, ... organisés en contrats de travail. Pour les 18-24 ans, il s'agirait même de trouver un travail dans les trois mois.

OUI, MAIS...

« Proposer des contrats de travail pour qui entre dans les conditions d'octroi de ce droit, c'est bien... mais que se passera-t-il quand une personne, après quelques temps, retrouve son droit au chômage. Fini le contrat de travail ? ! ? Comment alors mettre en place un projet de vie sur le long terme ? » « Qu'en sera-t-il de ceux qui ne peuvent plus travailler (ex. pour raison de santé) : ils n'auront pas droit à l'intégration sociale ? »

DROIT AU BIEN-ETRE

« On a aussi remarqué que les plus pauvres sont intégrés depuis toujours au circuit économique et qu'actif on l'est aussi, d'ailleurs ! (démarches, s'occuper de ses enfants...) Ce qu'on recherche, c'est un droit au bien-être, à « avoir une autre vie ». Il y a d'autres droits (à une vie familiale sereine, à un logement décent, ...) qui sont souvent un combat de tous les jours : comment garantir que les démarches que l'on mène souvent tous les jours ne deviennent pas impossibles à concilier avec ces « projets d'intégration sociale »...

ACTIVATION

2°) Voilà une loi qui dit que chacun peut avoir un travail, peut être intégré socialement (et pour les moins de 25 ans, c'est en trois mois que l'on trou-

vera !). Donc : « Pour l'activer, on va trouver du travail. Par contre pour l'instant, on ne trouve pas de travail ». « Ça me fait rigoler : on ne trouve plus d'emploi... mais il faut activer les gens ».

N'est-on pas en droit de se demander à qui cela va-t-il profiter le plus ? Au plus pauvres ou plutôt aux entreprises qui vont bénéficier d'exonérations pour conclure ces contrats de travail ? N'est-ce pas une raison « statistique » qui pousse cela (remettre un maximum de gens au travail, cacher la pauvreté) ? N'y-a-t-il pas aussi des dérives dangereuses de dérégulation du marché du travail, non financement des caisses de solidarité... avec un appauvrissement général des travailleurs ?

3°) Le minimex, et ses conditions d'obtention, c'était quelque chose d'objectif. Ici, beaucoup plus est laissé à l'appréciation des CPAS qui risquent d'être aussi motivés par des raisons de subside fédéral pour nous orienter vers telle ou telle filière d'activation...

Ces réflexions nous amènent à une question: « Pourquoi ne pas avoir pris le temps d'évaluer avec nous la loi sur le minimex, une loi que l'on a vécue depuis plusieurs années, afin de reconstruire une loi qui se base sur notre existence, sur notre expérience de résistance à la misère ? »

ZEIPPEN Jean-Marc

Vous retrouverez la rubrique « Nos droits » à partir du mois de mai 2002

**QUE CELUI OU CELLE QUI SAIT LIRE, LISE ET PARTAGE CE JOURNAL
AVEC CELUI OU CELLE QUI N'A PAS PU APPRENDRE À LIRE.**

LA PAGE DES ENFANTS DE TUBIZE

LE PETIT TROU DANS LE CIEL



Il y a très très longtemps,
la Terre grelottait sous un éternel hiver...
les dieux d'en haut, qui habitaient de l'autre côté
du ciel, là-bas derrière les nuages,
gardaient pour eux toute la chaleur.

Un jour, un petit oiseau Martin Pêcheur décide
de mettre fin à cette injustice:
il fait un trou avec son bec dans le ciel!
Oh! ce n'est pas un bien grand trou
mais les vents tièdes d'en haut s'y échappent en sifflant
et soufflent chaudement sur la Terre.
La voilà vite réchauffée, la Terre.

Tout content Martin Pêcheur ne veut pas s'arrêter
en si bon chemin.

Le monde est tellement plus agréable maintenant.
Martin Pêcheur veut aussi le rendre plus beau.

Et quoi de plus beau que le chant des oiseaux, que leurs ailes multicolores dans le ciel !

Martin Pêcheur vole en cachette jusqu'à la demeure des dieux d'en haut.
Il ouvre la cage de leurs oiseaux prisonniers, les oiseaux de toutes les couleurs
s'envolent à tire d'aile à travers le trou du ciel.

Le ciel, maintenant, résonne d'une symphonie de chants et de couleurs.

MAIS... les dieux sont furieux,
furieux de voir envolées leur bonne chaleur et leurs oiseaux.

Ils vont récupérer ce qu'ils ont perdu.
Puis, ils rebouchent soigneusement le trou du ciel
et voilà comment est revenu l'hiver sur la Terre.

Et après ?

Le têtu petit Martin Pêcheur a recommencé à trouver le ciel et quelques mois plus tard,
les dieux l'ont rebouché et ainsi de suite...

C'est ainsi que chaque année les douces saisons reviennent
pour quelque temps seulement...

ÇA SE PASSE

RENCONTRE

«Comme chaque année, votre association permet à quelques étudiants de Godinne de découvrir vos activités.

Durant notre retraite, nous avons participé aux permanences, à une Cave, à la Bibliothèque de rue et à une rencontre de personnes à leur domicile.

Ces différentes activités nous ont permis de découvrir votre combat quotidien pour la recherche d'un mieux être et de dépasser nos préjugés.

Nous avons été interpellés de voir que dans ce riche pays qu'est la Belgique, il y a encore et toujours énormément de pauvreté et d'injustices.

Mais que peuvent faire quatre jeunes de 17, 18 ans face à cela ?

A notre niveau, nous pensons, pas grand-chose, mais nous croyons que vous êtes entourés de gens compétents et motivés pour vous aider dans votre tâche.

Durant ces 3 jours, et les années à venir, nous avons essayé et essayeront de vous apporter notre soutien et notre écoute.

Encore merci de nous avoir un peu plus ouvert les yeux sur votre combat quotidien contre l'injustice des hommes».

Lionel, Christophe, Damien et
Laurent

MYTHE OU REALITE

Pénurie de main d'oeuvre : mythe ou réalité.

C'était le thème du colloque organisé par Ecolo ce vendredi 1^{er} mars 2002 et auquel 3 militants ont participé..

Un résumé de cette journée laborieuse paraît difficile mais voici une phrase interpellante : «La réalité du monde du travail ne correspond pas au monde enchanté auquel essaient de nous faire croire les patrons et certains hauts fonctionnaires de l'Etat (1) ».

Car il est vrai que ce monde n'est pas vraiment enchanté : chômage, insertion, article 60, formation...

Pendant cette journée des pistes ont été lancées pour que ce monde du travail soit «plus enchanté».

Espérons que ces patrons et ces hauts fonctionnaires en tiendront compte.

LEVAQUE Benjamin

(1) Matéo ALALUF : professeur de sociologie à l'ULB.



Voilà l'an 2002

Nous allons continuer à faire entendre notre parole
Avec votre soutien, nous pourrons continuer à diffuser la parole
du plus pauvre ici et ailleurs.

N° compte : 001-1237833--92

"LA MAIN DANS LA MAIN" le Quart-Monde en mouvement

Ont participé à ce numéro

d'Andenne :

l'équipe d'Actualités Andennaises

de Ciney-Marche :

Albert, Benjamin, Fabien

de Namur :

Andrée, Cécile, Daniel, Philippe, et l'équipe
de rédaction et d'envoi.

Abonnement :

Abonnement de soutien

fixé à 14,85 Euro l'an

Cpte : 001-1237833-92

Luttes-Solidarités-Travail asbl
64, rue Pépin, 5000 NAMUR

Tous dons de plus de 25,00 Euro sont
déductibles des impôts
via le compte suivant pour les deux projets :

Cpte : 250-0083038-91

Veillez alors les adresser à :

CARITAS SECOURS francophone délégation
de Namur-Luxembourg

Pour **NAMUR** :

mention : projet n° 05/65 (LST)

Pour **ANDENNE** :

mention : projet n°178 (LST Andenne)

Nos adresses de contact :

A Andenne :

L.S.T. Andenne asbl

Luttes-Solidarités-travail Andenne

Rue d'Horseilles, 26 - 5300 ANDENNE

Tél. : 085/84.48.22

E-mail : lst Andenne @ Belgacom. net

A Ciney-Marche :

L.S.T Ciney-Marche asbl

Rue de Monin, 96 - 5362 ACHET

Tél. : 083/61.10.85

E-mail : lst ciney-marche @ Belgacom. net

A Namur :

L.S.T. asbl

Luttes-Solidarités-Travail

Rue Pépin, 64 - 5000 NAMUR

Tél. : 081/22.15.12

A Tubize :

Claire et Jean-François Funck

Rue du Centre, 19 - 1460 VIRGINAL

Tél. : 067/64.89.65

Chers lecteurs

N'hésitez pas à nous contacter...

Nous attendons vos articles,
vos remarques, un petit coup de fil...

Traitement des photos et impression :

IMPRIBEAU Ste-Ode • 061/68.88.35

Avec le soutien
de la Communauté Française (Ministère de la
Culture et des Affaires Sociales)
et de la Région Wallonne (direction générale
de l'économie et de l'emploi).

Bonne lecture !